

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 159-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.884

Déposée le: 01.09.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Baumann (Suberg, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Banque de données des médicaments vétérinaires

En Allemagne, depuis le 1^{er} juillet 2014, une banque de données centrale permet d'enregistrer et d'évaluer le recours aux antibiotiques dans l'élevage du bétail. En Suisse, au printemps 2014, le Conseil national a rejeté de peu l'introduction d'une telle banque de données, par 90 voix contre 87.

La question de l'information des autorités suisses quant aux quantités et aux principes actifs ne se pose pas uniquement pour les antibiotiques, mais pour les médicaments vétérinaires en général.

Fin avril 2014, une grande quantité d'abeilles sont mortes à Zäziwil BE; les médias en ont longuement parlé. Cette hécatombe a été causée par le fipronil contenu dans les médicaments vétérinaires.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Les vétérinaires sont déjà soumis à l'obligation de tenir un registre des médicaments vétérinaires remis (art. 25 de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires, OMédV). Ce registre doit indiquer la dénomination commerciale du médicament, la quantité en unités de conditionnement ou la dose, la date de la remise ou de l'utilisation, les nom et adresse du détenteur ou de la détentrice de l'animal.
L'autorité cantonale vétérinaire dispose-t-elle de statistiques détaillées des médicaments vétérinaires (en général ou pour certains médicaments) permettant d'enregistrer et d'évaluer ces données de manière centrale ?
2. En l'absence d'enregistrement centralisé des données, le Conseil-exécutif estime-t-il qu'il serait possible de créer une banque de données en ligne qui permettrait aux vétérinaires de satisfaire à leur obligation de tenir un registre sans surplus de travail et aux données d'être ensuite évaluées ?
3. Le Conseil-exécutif ou l'autorité vétérinaire cantonale songent-ils à d'autres moyens de garder la vue d'ensemble des médicaments vétérinaires utilisés dans le canton de Berne, en particulier des quantités, des substances actives et du lieu de leur utilisation ?
4. Dispose-t-on de données analysables sur d'autres substances dangereuses pour l'environnement, comme les produits phytosanitaires, utilisés en particulier dans l'agriculture sur le territoire cantonal (données sur les quantités, les substances actives et le lieu d'utilisation) ?
5. Dans l'affirmative, quelle quantité de l'herbicide comprenant du glyphosate le plus courant est répandue chaque année dans le canton de Berne ?
6. Dans la négative, la Station phytosanitaire cantonale peut-elle estimer la quantité utilisée chaque année ?
7. Quels sont pour le Conseil-exécutif les moyens qui permettraient d'avoir une meilleure vue d'ensemble des pesticides utilisés dans le canton de Berne, notamment leur quantité, les substances actives et le lieu d'utilisation ?